

MARCHE SILENCIEUSE POUR SANDRINE

Hommage aux femmes victimes Des violences dans le couple en Seine-Saint-Denis

Pour dire non à la violence des hommes envers les femmes

Vive émotion en Seine-Saint-Denis après le double assassinat de Sandrine et de sa mère Nathalie. Le mari a tué de plusieurs coups de couteau sa femme, postière, et sa belle-mère dans la nuit du mardi 3 février 2015 à Saint-Denis. L'auteur des faits s'est rendu à la Police.

Les enfants du couple âgés de 3, 4 et 5 ans ont assisté à cette scène effroyable et ont été pris en charge par une équipe de pédiatres et pédopsychiatres spécifiquement formés au sein d'une structure hospitalière.

Ils ont bénéficié pour la première fois en France, d'une prise en charge immédiate et complète, en application d'un protocole établi dans le département en 2013, à l'initiative de l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général et de ses partenaires, destiné aux enfants dont la mère a été assassinée par le père. Le parquet de Bobigny a pris mercredi une ordonnance de placement provisoire des enfants, qui ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Cet assassinat met en lumière, une fois encore, la grande dangerosité des hommes violents.

Toutes et tous, nous sommes concerné-e-s et devons agir ensemble pour faire reculer ces violences. C'est pourquoi, l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et SOS Femmes 93 organisent avec la municipalité de Saint-Denis une marche silencieuse en hommage à Sandrine et Nathalie.

En France, en 2013, une femme meurt tous les deux jours du fait de la violence de son compagnon, conjoint, concubin, petit ami ou ex et 118 enfants sont restés orphelins suite aux violences dans le couple.

MANIFESTONS NOTRE VOLONTE D'UNE REELLE PROTECTION POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE COUPLE.

SOYONS VIGILANTS ENSEMBLE

Des moyens de protection existent, il est nécessaire de mieux les faire connaître. Il faut encore davantage libérer la parole des femmes victimes de violences et renforcer leur accompagnement.

Le téléphone portable d'alerte pour les femmes victimes de violences en très grand danger a déjà sauvé des vies. L'ordonnance de protection permet aux femmes et à leurs enfants d'être protégés notamment grâce à l'interdiction pour les hommes violents d'entrer en contact avec elles.

***POUR REFUSER L'INACCEPTABLE
ET RENDRE HOMMAGE A SANDRINE ET NATHALIE ET A TOUTES LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES***

**La municipalité de Saint-Denis
L'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis
L'association SOS Femmes 93**

**vous appellent
Le jeudi 12 février 2015 à 18h
À une marche silencieuse**

Départ de l'école Saint-Léger à Saint-Denis, 36 avenue Lénine, jusqu'à l'Hôtel de ville

Avec le soutien des associations : Amicale du nid 93, CIDFF93, Collectif féministe contre le viol, Femmes Solidaires, Mouvement Français pour le Planning Familial 93, SOS Victimes93 et du Conseil régional d'Ile-de-France

Contacts :

Observatoire départemental des violences envers les femmes : 01 43 93 41 95 / eronai@cg93.fr
SOS Femmes93 : 01 48 48 10 48 / sosfemmes93direction@free.fr